



MOT DU PRÉSIDENT

ON EST PERFORMANT, POURQUOI NE PAS FAIRE MIEUX?

Depuis quelques mois, suite à la fermeture des marchés chinois, les médias nationaux ont fait grand état de la crise mondiale du recyclage. Bien que toutes les matières collectées sur le territoire desservi par la Régie soient dirigées vers des recycleurs, il est intéressant d'analyser la situation du recyclage sur le territoire canadien.

À ce chapitre, le Québec exerce un leadership enviable.

- Le Québec recycle 81 kg/hab. à un coût moyen de 215 \$ la tonne;
- L'Ontario recycle 65 kg/hab. à un coût moyen de 309 \$ la tonne;
- Le Manitoba recycle 68 kg/hab. à un coût moyen de 297 \$ la tonne;
- La Colombie-Britannique recycle 41 kg/hab. à un coût de 398 \$ la tonne;

Comment pouvons-nous contribuer à améliorer la situation par nos actions au quotidien?

Plusieurs petits gestes contribuent à faire une différence et en voici trois exemples :

- 1) Les sacs de plastiques sont les pires ennemis des centres de tri. En accumulant les sacs de plastique extensibles dans un seul sac et en déposant ce sac de sacs dans le bac de recyclage, on contribue à améliorer la qualité de la matière.
- 2) Deux matières différentes ne peuvent être recyclées sans être séparées. Il est très important de retirer les circulaires du Publisac avant de le déposer dans le bac de recyclage. Ce geste évitera aux trieurs du centre de tri de vider manuellement chaque Publisac de son contenu et ils pourront alors plus facilement trier les autres matières.
- 3) Seuls les **contenants** de plastique portant un triangle et un chiffre de 1 à 7, sauf le 6, sont recyclables via la collecte sélective. Tous les autres objets de plastique (jouets, arrosoir, meubles etc.) contaminent le bac de collecte sélective. Ils représentent environ 70 % des matières non conformes déposées dans les bacs et acheminées à l'enfouissement, après une opération inutile de tri.

En conclusion, pour mieux recycler, il suffit de mieux trier!

COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX, GRÂCE À VOUS, ON A FRACASSÉ TOUS LES RECORDS!

Grâce à la participation et au souci environnemental des citoyens, la collecte printanière des résidus domestiques dangereux (RDD) a connu son meilleur succès à vie. 1 471 citoyens se sont présentés à cette collecte (1 248 en 2017), soit une hausse de participation de 18 % et une moyenne de 184 véhicules à l'heure. Ils ont apporté 45 tonnes de RDD qui ont ainsi été détournés de l'enfouissement, comparativement à 36 tonnes en 2017. Cette participation confirme l'assiduité des citoyens, année après année, et elle mérite d'être soulignée.

La Régie invite la population de ses municipalités membres qui souhaitent disposer de RDD, à les apporter aux prochaines collectes qui se tiendront en septembre à Saint-Hyacinthe, Saint-Jude et Acton Vale. Il est possible d'obtenir plus d'information en visitant le site Internet de la Régie au www.riam.quebec ou en téléphonant au 450 774-2350.

Collectivement nous pouvons faire une différence!

Alain Jobin

SOMMAIRE

- Résidus domestiques dangereux
- Utiliser le bac brun tout l'hiver
- Fermeture des écocentres
- Gérer les cendres
- Équipe verte 2018
- Vidange des installations septiques, votre dossier
- Collectes de gros rebuts



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

TROIS COLLECTES AUTOMNALES!

- **8 septembre**

Stade L.-P.-Gaucher
Saint-Hyacinthe
900, rue Turcot
8 h 30 à 16 h 30

- **15 septembre**

Centre Communautaire
Saint-Jude
940, rue du Centre
7 h 30 à 11 h 30

- **15 septembre**

Centre Sportif
Acton Vale
1505, 3^e Avenue
13 h 30 à 16 h 30



En apportant vos résidus dangereux (peintures, huiles usées, filtres à huile, solvants, pesticides, antigel, acide, piles, batteries, combustibles, aérosols, produits pharmaceutiques, ampoules fluocompactes et fluorescents, produits de piscine...), vous réduisez les risques de contaminer l'environnement. **Profitez-en également pour apporter vos résidus électriques, électroniques et informatiques.** Ils seront récupérés afin d'être démantelés et valorisés.

Ce service est offert gratuitement aux citoyens des municipalités membres de la Régie, sur présentation d'une preuve de résidence (ex : permis de conduire).

C'EST UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER!

J'UTILISE MON BAC BRUN TOUT L'HIVER!

Quelques trucs pour gérer facilement les résidus des bacs bruns en période hivernale :

- 1) Déposer un journal sur le grillage au fond du bac et placer les résidus alimentaires humides dans des essuie-tout ou du papier journal, avant de les déposer dans le bac, pour éviter que les matières collent aux parois et à la grille;
- 2) En plaçant un grand sac à feuilles en papier brun dans le bac avant d'y déposer les résidus de table, on garde le bac propre et on réduit les risques de gel des matières collées aux parois. Le sac et tout son contenu tomberont directement dans le camion lors de la collecte.

L'automne, on peut déposer les surplus de matières organiques dans des sacs de papier, des boîtes de carton, des poubelles rondes munies de poignées ou simplement le bac noir clairement identifié et laisser le tout près du bac brun, en bordure de la rue, la journée de collecte des résidus organiques. Les matières collectées seront recyclées plutôt qu'enfouies.



*** ATTENTION ***

Les matières organiques ne doivent jamais être placées dans le bac vert de recyclage ou dans des sacs de plastique car elles ne seront pas ramassées.

FERMETURE DES ÉCOCENTRES POUR L'HIVER

DIMANCHE 25 NOVEMBRE 2018



Les écocentres sont ouverts tous les samedis et dimanches de 8 h 30 à 16 h 30 et celui de Saint-Hyacinthe est également ouvert les vendredis aux mêmes heures. Ils fermeront leurs portes dimanche le 25 novembre prochain pour la période hivernale.

Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

Vous pouvez y apporter gratuitement vos résidus de bois, débris de démolition, résidus de peinture ou d'huile, métaux, pneus, appareils informatiques ou électroniques. Aucun entrepreneur n'y est accepté pour disposer de résidus liés à ses opérations d'entreprise.

Une preuve de résidence sur le territoire de la Régie est requise, ex : permis de conduire et une seule visite par jour est autorisée par citoyen.

Pour une question logistique, les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion (pick-up) ne sont pas acceptés aux écocentres et seules les remorques de 4 pieds X 8 pieds ou moins y sont admises.

LES CENDRES NE VONT PAS DANS LES BACS :

Les cendres ne sont acceptées dans aucun bac puisqu'elles représentent un risque d'incendie trop élevé. Chaque année, plusieurs incendies sont causés par des cendres chaudes déposées dans les bacs, certains allant même jusqu'à occasionner des pertes de vies humaines. Elles demeurent chaudes pendant plusieurs jours après leur combustion.

Pour éviter un drame, il suffit de les déposer sur une surface incombustible dans une chaudière métallique recouverte d'un couvercle destiné à cette fin, et d'attendre qu'elles soient complètement refroidies avant d'en disposer sur le terrain. Pour activer le processus de refroidissement, il est recommandé de les brasser à quelques reprises.



ÉQUIPE VERTE 2018 : SENSIBILISER POUR MIEUX TRIER!



La sensibilisation de tous les citoyens desservis par la Régie est une priorité. Cet été, *Mégane Herbeuval* et *Noémis Proulx*, les agentes de sensibilisation de la Régie formant l'**Équipe verte** sous la supervision d'*Amélie Roy*, chargée de projets à la Régie, ont été très actives sur tout le territoire.

Tout au long de l'été, elles ont animé quelques 70 ateliers éducatifs, au sein de divers camps de jour organisés sur le territoire. Près de

1500 jeunes ont ainsi été sensibilisés à l'importance de bien gérer leurs matières résiduelles. L'**Équipe verte** a également participé à plusieurs événements, notamment les matinées gourmandes, afin d'y rencontrer et d'informer les citoyens, en plus d'effectuer l'inspection de bacs de matières organiques et de sensibiliser la population.

FLASH...

- **Saviez-vous que** l'heure de collecte des bacs roulants peut varier sans aucun préavis entre 7 h et 19 h. C'est pourquoi, il est important de toujours placer les bacs en bordure de rue, la veille ou le matin de la journée de collecte, avant 7 h.
- **Saviez-vous que** la qualité des matières recyclables dirigées vers les recycleurs par les centres de tri dépend tout d'abord de la qualité du tri effectué à la maison. Plus nous déposons de matières autres que celles visées par le programme de collecte sélective (contenants, emballages et imprimés) dans le bac de matières recyclables, plus il est difficile pour les centres de tri de générer de la matière présentant le faible niveau de contamination requis par les recycleurs.

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, CHAQUE CITOYEN DOIT MAINTENIR SON DOSSIER À JOUR



Chaque année, nous constatons les nombreux changements de propriétaires ou de numéros de téléphone de ceux-ci. La mise à jour de chaque dossier de vidange des installations septiques est essentielle puisqu'elle permet d'informer personnellement et à l'avance, chaque citoyen qui bénéficie du programme, des dates de vidange et de tout changement dans les horaires annoncés.

Puisqu'il incombe à chaque citoyen de s'assurer que les données relatives à son dossier de propriétaire d'immeuble soumis au programme soient maintenues à jour, notamment les coordonnées téléphoniques, il est important d'**aviser la Régie de tout changement, au 450 774-2350**. De plus, advenant tout doute quant à la préparation des lieux ou l'impossibilité de dégager les couvercles pour la date prévue, un appel à la coordonnatrice du programme permettra d'éviter des désagréments et les frais liés à un déplacement inutile de l'entrepreneur.



GROS REBUTS 2018

Collecte dès 7 heures le matin

Même journée que la collecte de résidus domestiques

Lundi 24 septembre :

Acton Vale

Mardi 25 septembre :

Béthanie
Canton de Roxton
Roxton Falls
Sainte-Christine
Saint-Nazaire-d'Acton
Saint-Théodore-d'Acton
Upton
Sainte-Hélène-de-Bagot

Mercredi 26 septembre :

La Présentation
Saint-Barnabé-Sud
Saint-Bernard-de-Michaudville
Saint-Jude
Saint-Louis
Saint-Hugues
Saint-Marcel-de-Richelieu
Saint-Simon

Jeudi 27 septembre :

Saint-Liboire
Saint-Valérien-de-Milton
Saint-Dominique

Vendredi 28 septembre :

Saint-Pie
Saint-Damase
Sainte-Madeleine
Sainte-Marie-Madeleine

Semaine du 1^{er} octobre : **Saint-Hyacinthe**

- Lundi 1^{er} octobre
- Mardi 2 octobre
- Mercredi 3 octobre
- Jeudi 4 octobre
- Vendredi 5 octobre

Secteur 1
Secteur 2
Secteur 3
Secteur 4
Secteur 5

Note : Les secteurs de la Ville de Saint-Hyacinthe sont décrits dans le calendrier de collecte à trois voies.

ATTENTION : Contrairement aux matières apportées aux écocentres et valorisées à 76 %, les matières recueillies lors des collectes de gros rebuts sont dirigées vers l'enfouissement.

SEULS LES « GROS REBUTS » SONT ACCEPTÉS LORS DE CES COLLECTES!

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, meubles (table, chaise, bureau, lit, etc.), chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, micro-ondes, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans le réservoir de propane), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attaché), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets d'enfants, gros équipements sportifs (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur, etc.)

Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement scellé avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuses à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôtures, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée en bordure de la rue.

Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.



Vol. 23 No. 2

Le bulletin de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains est publié deux fois par année.

Président

Alain Jobin

Vice-présidente

Louise Arpin

Comité exécutif

Alain Jobin, *Saint-Barnabé-Sud*

Louise Arpin, *La Présentation*

Bernard Barré, *Saint-Hyacinthe*

Guy Lapointe, *Upton*

Pierre Thériault, *Saint-Hyacinthe*

Directeur général

Réjean Pion

Secrétaire-trésorière

Carole Gaulin

Textes

Réjean Pion

Illustrations et montage

A3 communications

Saint-Hyacinthe

Impression

Imprimerie CIC inc., *Saint-Pie*

Diffusion

Municipalités membres de la Régie (48 000 copies)

Dépôt légal

Bibliothèques nationales du Québec et du Canada